

Date de la Convocation

18 septembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL**

2023-28TER SEANCE DU 22 septembre 2023

Date de l’Affichage

18 septembre 2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents 9
Représentés : 2
Absents : 2

PRÉSENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
Jean-Paul ANGLADE, M Grégory THIBAUD **Adjoint**,
Mme Florence DECHELLE, M Pierre de MONTALEMBERT, Mme
Oriane PODEVIN, Mme Marie CORNET-VERNET, M Daniel MATHE ?
Mme Pascale BACQUET **Conseillers Municipaux**.

Objet de la délibération

Décision modificative n°3
Affectation du résultat CCAS
2021 en ligne 002

ABSENTS et REPRESENTES

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA
M Philippe BARRAULT représenté par Mme Oriane PODEVIN

ABSENTS NON REPRESENTES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Oriane PODEVIN

Le Maire,

VU le budget primitif 2023 de la commune de Boissettes,

VU la demande de la trésorerie de régulariser le crédit de la ligne 002 afin d’y affecter le résultat 2021 du CCAS, réintégré dans le budget communal.

DECIDE, à l’unanimité, d’effectuer la décision modificative suivante :

-Section fonctionnement :

Chapitre 002-Recette - 2 752,73 €

-Section fonctionnement :

Chapitre 011-compte 60618-Dépense - 2 752.73 €

Fait à Boissettes le 22 septembre 2023

Secrétaire de séance
Oriane PODEVIN



Le Maire,
Thierry SEGURA

